



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1488

Lyon 2e - Convention pluriannuelle d'occupation du domaine public consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon et autorisant la mise à disposition d'une partie de la place Carnot située dans le 2e arrondissement pour les besoins du Marché de Noël – EI 02 097

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1488 - LYON 2E - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSENTIE PAR LA METROPOLE DE LYON A LA VILLE DE LYON ET AUTORISANT LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PLACE CARNOT SITUEE DANS LE 2E ARRONDISSEMENT POUR LES BESOINS DU MARCHÉ DE NOËL – EI 02 097 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Marché de Noël de la place Carnot, situé en plein cœur de la ville, a été créé en 1996 et constitue un événement traditionnel et incontournable dans le cadre des festivités du mois de décembre. Reconnu et attendu de tous, il est aujourd'hui le plus important Marché de Noël de la région.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière de commerce non sédentaire, sollicite un prestataire extérieur (Comité Rhône-Alpes Gourmand) afin de développer l'activité de Marché de Noël qui se déroule durant le mois qui précède le jour de Noël, sur la place Carnot dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, propriété de la Métropole de Lyon.

La convention pluriannuelle d'occupation, conclue en 2012, entre la Ville de Lyon et la Communauté Urbaine de Lyon, pour une durée de 3 ans, étant parvenue à son terme, la Ville de Lyon a sollicité de la Métropole de Lyon en vue de la mise à disposition d'une partie de cette place lui appartenant afin de permettre l'installation provisoire et annuelle de ce Marché de Noël par l'implantation de chalets de bois. L'occupation portera uniquement sur les espaces extérieurs de la place Carnot et devra être compatible avec les différents usages de celle-ci.

La Ville de Lyon s'engage à associer le logo de la Métropole de Lyon à toutes les communications publicitaires et informatives du Marché de Noël.

La présente convention est consentie à titre gratuit pour une durée de 3 ans, entre 2015 et 2017, et chaque année sur une période fixée à 3 semaines avant le premier week-end de l'avent jusqu'au 30 décembre au soir.

Un arrêté d'occupation du domaine public sera délivré à l'organisateur du marché.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1- La convention d'occupation pluriannuelle susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, concernant la mise à disposition par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon d'une partie de la place Carnot à Lyon 2°, pour l'installation provisoire du marché de Noël est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention aux conditions sus-rapportées et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY